

Siège social: 8, rue de la Mairie – 28240 MONTLANDON

2 02 37 49 85 59 06 07 33 63 37

Internet: www.a2m-asso.fr

01 39 13 70 23

Enregistré sous la référence W284000811

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 MARS 2019

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, l'Assemblée générale ordinaire est officiellement ouverte par le Président à 15h15.

Membres présents :

Alain **THENARD** Président

Christophe **PEDROJA** Secrétaire général

Claude THEVENIAULT Trésorier

Francis **FEZARD** Maire de Montlandon

Françoise THEVENIAULT

Michèle THENARD

Eliane **RONDET** Pouvoir

Philippe **RONDET**Philippe **LOUIS**

Frédéric **GRATTEAU**

Muriel THENARD Pouvoir
Yann GAILLET Pouvoir
Bernard PETIT Pouvoir
Jack PERDRAUT Pouvoir
Romain WILLIUS Pouvoir

Invités:

Patrick **PERTHUIS** CMPC

Jean Claude MASSICOT Club de Chartres

Excusés:

Daniel ACKER

Jean-Pierre TOURNOIS

Aurélie **LE GUILLOU** Crédit Mutuel La Loupe



Siège social: 8, rue de la Mairie – 28240 MONTLANDON

2 02 37 49 85 59 06 07 33 63 37

01 39 13 70 23

Enregistré sous la référence W284000811

Internet: www.a2m-asso.fr

1 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2018

Christophe **PEDROJA**, Secrétaire général de l'association présente le rapport moral et d'activité 2018 (document joint) qui a été remis à chaque participant en début de réunion.

Après avoir rappelé la composition actuelle du Bureau et la présence de Monsieur le Maire à chaque réunion, le rapport moral et d'activité 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - RAPPORT FINANCIER 2018

Claude **THEVENIAULT** présente le rapport financier 2018 (document joint). Après avoir détaillé les différents postes (investissements, assurance, etc ...) le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents.

3 – QUITUS AU TRESORIER

Après vote à main levée, quitus est donné au Trésorier.

4 - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2019 (ARTICLE 5 DES STATUTS) ET APPEL A COTISATION

Fixée par les statuts à 5€ minimum, l'assemblée décide de ne rien changer, ce qui impliquerait la tenue d'un assemblée générale extraordinaire (modification des statuts). Chaque adhérent reste donc libre de cotiser comme il le souhaite.

5 - INVESTISSEMENTS 2019

Banderoles

Voir possibilité de créer de petites banderoles pour les dates d'exposition qui seraient fixées sur les banderoles existantes

- Flamme extérieure
- Vitrine (collection de voitures anciennes)
 Achat d'une deuxième vitrine
- Prévoir un budget recettes/dépenses équilibré pour être en règles en cas de contrôle.



Siège social: 8, rue de la Mairie – 28240 MONTLANDON

2 02 37 49 85 59 06 07 33 63 37

Internet: www.a2m-asso.fr

01 39 13 70 23

Enregistré sous la référence W284000811

6 - POINT SUR L'EXPOSITION DE BRETONCELLES

Le plan d'implantation à l'échelle est distribué aux différents participants (document joint). Après quelques remarques, il est décidé qu'une nouvelle implantation serait soumise. Patrick **PERTHUIS** (CMPC) propose un nouveau réseau (échelle TT) ainsi qu'un réseau « boulier » en lieu et place du réseau initialement prévu.

En ce qui concerne les repas, le « système Montlandon » pour les repas du samedi est retenu, à savoir, repas à la charge des participants. Le prix des plateaux-repas chez le traiteur est d'environ 10€. Les repas du dimanche midi seront offerts par la municipalité de Bretoncelles.

La question de l'entrée gratuite comme indiqué dans le bulletin de la municipalité est abordée. En effet, il a toujours été indiqué que les entrées seraient payantes (tarif identique à Montlandon − 2€ adultes, 1 de 12 à 18 ans, gratuis pour les moins de 12 ans). Il est demandé à Philippe **LOUIS** d'aborder ce sujet lors d'une prochaine réunion avec la municipalité (rappel les affiches indiquent un prix d'entrée).

La salle pour installation sera disponible dès le vendredi jusque (peut-être lundi – à vérifier).

La location d'une camionnette est à envisager pour le transport des réseaux du Président et du Trésorier. Christophe **PEDROJA** s'en occupera et nous tiendra au courant.

Par ailleurs, une date sera arrêtée pour donner précisément le nombre de participants aux repas du dimanche midi.

7 – EXPOSITION DE MONTLANDON

Les dates des 28 et 29 septembre sont arrêtées et la salle des fêtes réservée.

8 - DIVERS

Possibilité d'occuper la salle de la bibliothèque une fois par semaine pour permettre aux adhérents de travailler sur leurs maquettes. Voir au niveau de l'assurance au cas où des enfants seraient présents lors de ces ouvertures.

Etudier le changement du système actuel de tickets d'entrée (carnet à souches peu pratique).



Siège social: 8, rue de la Mairie – 28240 MONTLANDON

202 37 49 85 59 06 07 33 63 37 01 39 13 70 23 Enregistré sous la référence W284000811

Internet: www.a2m-asso.fr

L'assemblée générale se termine à 17h30 par le pot de l'amitié.

Christophe PEDROJA Secrétaire général